

RELEVÉ DE CONCLUSIONS Séance du Collège du 20 décembre 2018

Le 20 décembre 2018, le Collège de l'Hadopi s'est réuni en séance dans les locaux de la Haute Autorité, 4 rue du Texel dans le 14^e arrondissement de Paris.

Étaient présents les membres du Collège suivants :

Membres titulaires: Denis RAPONE, Alexandra BENSAMOUN, Louis de BROISSIA, Brigitte GIRARDIN, Alain LEQUEUX, Marcel ROGEMONT, Bernard TRANCHAND

Membre suppléant : Vincent VIGNEAU

ORDRE DU JOUR

Mise en œuvre de l'atelier « sport » ; point d'étape sur les travaux interservices pour la mise en œuvre d'une liste noire ; audition de l'Association pour la protection des programmes sportifs (APPS) ; délibération sur le budget primitif 2019 ; autres points : approbation du relevé de conclusions du Collège du 29 novembre 2018.

PRINCIPAUX POINTS ABORDÉS

Mise en œuvre de l'atelier « sport »

Interpellée à plusieurs reprises par des acteurs du secteur privé et du secteur public sur la question du piratage (en direct ou rediffusé) des contenus sportifs sur Internet, l'Hadopi a décidé de démarrer un atelier sur le thème de la lutte contre le piratage dans le domaine du sport. Les services présentent les premiers travaux conduits dans le cadre de cet atelier dont l'objectif est notamment d'identifier les synergies pertinentes à opérer entre contenus culturels et contenus sportifs dans le cadre de la lutte contre le piratage illicite.

Point d'étape sur les travaux interservices pour la mise en œuvre d'une liste noire

Les services présentent un point d'étape sur les travaux d'observation menés dans le cadre de la mise en place, à droit constant, d'une liste noire de sites proposant des œuvres en téléchargement illégal.

Audition de l'Association pour la protection des programmes sportifs (APPS)

Les membres de l'APPS présentent un état des lieux du piratage des retransmissions d'événements sportifs. Sont notamment mises en exergue les difficultés à conclure les accords visant à lutter contre le piratage des contenus sportifs prévus par la loi n° 2017-261 du 1^{er} mars 2017 visant à préserver l'éthique du sport, à renforcer la régulation et la transparence du sport professionnel et à améliorer la compétitivité des clubs. Une discussion s'engage avec les membres du Collège sur l'importance de réfléchir conjointement à la création des dispositifs visant à bloquer dans des délais très courts l'accès aux sites diffusant sans autorisation des contenus en live streaming.

Délibération sur le budget primitif 2019

La secrétaire générale fait une présentation du projet du budget primitif 2019. Les membres du Collège approuvent les enveloppes allouées aux charges de fonctionnement, aux charges du personnel et aux investissements.

Autres points :

Approbation du relevé de conclusions : le Collège approuve le relevé de conclusions de la séance du 29/11/2018.

Relevé des décisions

Le Collège approuve le budget primitif 2019

 Le 10 janvier 2019,

Denis RAPONE